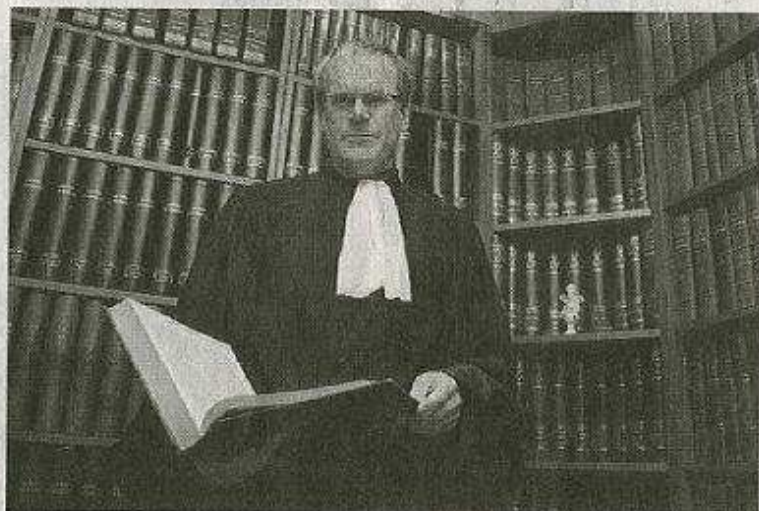


"Intime conviction" sur France 2 : un avocat thononais à la barre

Un programme cathodique d'un nouveau genre sera proposé à compter du 19 mai. Un procès d'assises télévisé où des célébrités sont les protagonistes. Les coulisses avec Georges Rimondi.

Un critique littéraire est assassiné dans un train. Auteur présumé du meurtre ? Jean-Pierre Coffe. Probable mobile ? Des papiers acides et malveillants du journaliste à l'encontre du pape de la bonne bouffe. Coupable, non coupable ? Le destin de Coffe va se jouer façon Cluedo dans le huis-clos d'une cour d'assises. Tout y est fiction à l'exception des deux avocats. Et vendredi 26 mai, pour le deuxième opus du programme, c'est Georges Rimondi, avocat du barreau de Thonon, du Léman et du Genevois qui a été sélectionné par la production. Son ressenti ? « Je l'entends comme un divertissement. Ce n'est rien d'autre que ça. Cela permet au téléspectateur de s'essayer au jeu des questions - réponses et de se prononcer sur la culpabilité de l'accusé. Patrick Sébastien (Ndlr : le créateur du programme) a fait ça de manière très pro ».



Georges Rimondi a été sélectionné par Patrick Sébastien pour participer à son nouveau divertissement "Intime conviction".

Un parterre de célébrités

Boiseries, robes rouges, robes noires... En effet, tout y est. La fiction cathodique joue le procès dans les conditions du direct durant quatre-vingt-dix minutes. Dans le fauteuil du juge, on retrouve Patrick Sébastien. Dans la peau des jurés : Daniel

Bilalian, Marc-Olivier Fogiel, Sarah Marshall, Daniel Hechter, Frédéric Mitterrand, Eve Ruggieri, Laura Fleyssel ou encore Jean-Claude Dreyfus. L'instruction se tisse à la barre, au fil des témoignages. Et outre l'accusé, trois témoins interviennent à charge. Le coupable est néces-

sairement l'un de ces quatre protagonistes. Plaidoiries, verdict... La dramaturgie embarque le spectateur jusque dans la chambre des délibérations, au moment précis où s'exprime "l'intime conviction" du jury.

Mais si l'intérêt est indéniable pour le téléspectateur, n'est-ce pas un jeu dangereux pour l'avocat ? « Oui, il y a des risques. Le principal étant de se mettre dans cette condition d'immédiateté. On ne connaît rien de l'affaire au préalable, ni si l'on sert la défense ou l'accusation. Le film qui présente les faits est projeté une seule fois avant les débats. La difficulté est de regarder tout en prenant des notes. Contrairement à une affaire réelle, il n'y a pas de dossier sur lequel s'appuyer. C'est le petit reproche que je ferais au concept ».

V.B.

Diffusion de l'émission avec Georges Rimondi : vendredi 26 mai à 20 h 55 sur France 2 (première le 19 mai).